

Extrait du registre des délibérations du Centre
Communal d'Action Sociale de Theix-Noyal

Délibération n°2022 / 007

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 31 mars, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Theix-Noyal, dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Christian SEBILLE vice-président.

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation : Vendredi 25 mars 2022

PRESENTS : Christian SEBILLE, Danielle CATREVAUX, Martine GUILLERME, Gilles FORDOS, Paulette MAILLOT, Nicole DALINO, Danielle LAU, Eric NEAR, Anne-Marie LE FLOCH, Denise HOUSSAYE, Pierre CROLAS, Robert RIGOLLE

EXCUSES : , Yoann THEBAUT, Daniel PEURON, Marie-Josée PASQUIER, Françoise GUENEGO, Sullivan VALIENTE

PROCURATION : Yoann THEBAUT donne procuration à Danielle CATREVAUX
Sullivan VALIENTE donne procuration à Martine GUILLERME
Marie-Josée PASQUIER donne procuration à Eric NEAR
Françoise GUENEGO donne procuration à Paulette MAILLOT

Arrivée de Mme Anne-Marie le Floch à 18 h 15, après le vote du CA 2021

CCAS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le vote du budget primitif 2022 du CCAS, est proposé au niveau du chapitre pour la section fonctionnement et pour la section investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres. Le vote s'effectue par nature avec une présentation par fonction.

Le projet de budget primitif 2022 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

<i>En euros</i>	Depenses	Recettes
Section Fonctionnement	100.875,00 €	100.875,00 €
Section Investissement	30.860,34 €	30.860,34 €
Total	131.735,34 €	131.735,34 €

Le conseil d'administration après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2022, tel que présenté,
- AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les actes et documents en vue d'accomplir toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires.

Pour extrait certifié conforme aux registres des délibérations,

Theix-Noyal, le 4 avril 2022

La vice-présidente



Danielle CATREVAUX

